

Révision du « Cadre conceptuel» de l'IASB :

PROPOSITIONS POUR UNE COMPTABILITE PLUS PRUDENTE

ET CENTREE SUR LE « BUSINESS MODEL »

La représentation de l'activité des entreprises, dans les normes comptables actuelles et leur cadre conceptuel, donne une prééminence excessive aux valorisations instantanées, à des approches centrées exclusivement sur le bilan, qui ne répondent pas aux besoins des investisseurs et produisent un biais de court terme.

En réponse, les principes de prudence et de fiabilité doivent être restaurés et la comptabilité doit attacher la plus grande importance à refléter essentiellement le « modèle économique » des entreprises. Le cadre conceptuel et les normes devraient être amendés en ce sens et donc rééquilibrés au bénéfice de l'économie réelle.

Un débat indispensable attendu depuis longtemps

Un débat de fond sur le cadre conceptuel de réclamé est depuis longtemps, notamment pour encadrer les innovations conceptuelles incluses dans des projets de normes tel que celui sur IAS 37 publié en 2005. De fait, l'IASB et le FASB ont mené de 2006 à 2010 un travail commun (inachevé) de révision de leurs cadres conceptuels, mais avec un objectif restreint de convergence. Face aux demandes réitérées lors de la consultation de 2011 sur son programme de travail, l'IASB a relancé ses travaux en 2013, qui devraient aboutir en 2015. Si ce délai est tenu, il aura fallu une dizaine d'années pour que cette demande de révision aboutisse à un résultat quelconque.

Des attentes limitées à l'égard des intentions de changement de l'IASB

Il ne faut cependant pas attendre une révolution de cette révision alors que des points majeurs ne sont pas évoqués ou n'évoluent pas dans le bon sens. Ainsi, la suppression du principe de prudence, décidée lors de l'adoption en 2010 de la 1ère phase de la révision, n'est pas remise en cause. De même, les produits et charges restent définis comme des variations d'actifs et de dettes, ce qui privilégie une approche bilan au détriment d'une représentation de la performance via le compte de résultat. concept ce performance restant mal défini. Enfin, le cadre conceptuel reste une simple référence pour le normalisateur comptable, sans obligation de le respecter, ce qui affaiblit la portée de sa révision.

Dans ce contexte, les normalisateurs comptables français, anglais, allemand et italien accomplissent avec l'EFRAG un travail important et utile pour faire avancer la réflexion en publiant une série de « Bulletins » sur des thèmes précis liés à la révision du cadre conceptuel. Il apparaît cependant

nécessaire d'aller plus loin et d'exprimer directement nos principaux objectifs.

- PROPOSITIONS

1/ RE-EQUILIBRER UNE REPRESENTATION COMPTABLE TROP ORIENTEE VERS UNE VISION A COURT-TERME

La volonté d'intégrer le plus rapidement possible dans les comptes les impacts des variations de l'environnement économique au nom de la transparence et d'une vision la plus actuelle possible de la situation d'une entreprise a orienté les états financiers vers une représentation « court-termiste ».

Le principe de prudence est jugé incompatible avec la notion de neutralité qui impliquerait un traitement symétrique des gains et pertes latentes. Cette vision satisfera les investisseurs souhaitant une comptabilisation accélérée des plus-values latentes à des fins de distribution ou d'obtention d'un meilleur prix de revente sans attendre la confirmation ou l'infirmation de ces gains dans le futur. Les investisseurs misant sur une performance à long terme voudront plutôt évaluer la capacité de l'entreprise à assurer continuité une d'exploitation ainsi que le degré de pérennité performances. Un mode de représentation privilégiant les investisseurs à court-terme n'est donc pas neutre.

Des recherches académiques montrent que <u>la</u> « bonne » prudence (ou conservatisme conditionnel) comptabilisant les pertes latentes plus rapidement que les gains, <u>est appréciée des utilisateurs des états financiers</u> en les aidant à corriger une moindre capacité à anticiper les mauvaises nouvelles que les bonnes. Cette « bonne » prudence amène aussi à une meilleure sélectivité des investissements de l'entreprise, augmentant sa performance et celle de ses actionnaires.

Les conséquences des surestimations de gains ou sous-estimations de pertes peuvent être plus graves que des erreurs en sens inverse. Dans un cas, l'investisseur risque de vendre ses titres avant de connaître les bonnes nouvelles, pouvant ainsi subir une perte

d'opportunité sur son prix de vente. Par contre, une surestimation initiale des profits d'une entreprise peut l'entraîner ensuite dans de graves difficultés, du fait de décisions erronées d'investissement ou de distribution. Les pertes encourues par les investisseurs et par les autres parties prenantes étant alors beaucoup plus élevées.

a/ Restaurer le principe de PRUDENCE

Toutes ces raisons militent pour rétablir le principe de prudence dans le cadre conceptuel afin de renforcer l'utilité et la pertinence de l'information. L'IASB et le FASB estiment qu'il suffit d'adopter une approche « prudente » en termes d'évaluation pour que les actifs ne soient pas surestimés ni les dettes sous-estimées. En ce cas, pourquoi supprimer le principe de prudence ?

b/ Rétablir le principe de FIABILITE

De même, le remplacement dans le cadre conceptuel du critère de fiabilité de l'information par celui d'image fidèle, en assouplissant l'exigence de vérifiabilité, facilite la comptabilisation immédiate des variations de l'environnement économique, en les considérant pertinentes même si elles ne sont pas fiables. Cela conduit à anticiper l'impact réel de ces évolutions sur les flux de trésorerie de l'entreprise, en multipliant les évaluations fondées sur des estimations, malgré leurs d'incertitudes. Des académiques estiment que près des deux tiers des éléments des états financiers sont désormais évalués de la sorte, ce qui pourrait générer une marge d'incertitude cumulée amoindrissant la pertinence de l'information. Les explications fournies dans les annexes ne semblent pas pouvoir compenser cette incertitude et risquent d'encombrer encore plus ce vecteur d'information considéré déjà comme surdimensionné et inutilisé de ce fait.

Cette forte incertitude risque de se traduire aussi par une <u>forte volatilité</u> des états financiers, <u>dont une part significative serait due aux erreurs d'estimations et à l'instabilité d'éléments de référence externe</u> et non aux changements de situation de l'entreprise. Une part importante de la volatilité apparente

s'annulera sur le long terme, au fur et à mesure que la performance de l'entreprise se réalise.

Ainsi, vouloir donner la prééminence à la pertinence sur la fiabilité aboutit à importer dans les comptes des éléments de variation déconnectés de la performance de l'entité, a priori peu pertinents. Les comptes renseignent moins sur l'entité que sur les variations instantanées de son environnement extérieur. Or, si l'environnement extérieur est essentiel pour comprendre l'activité de l'entreprise, il est déjà reflété dans les comptes à travers tous les paramètres qui décrivent l'activité de l'entité : variations de prix de vente, des prix d'achat, des volumes achetés, des volumes produits, vendus, etc

De façon générale, il convient d'éviter une confusion sur ce qui est pertinent : si on considère que la comptabilité doit « donner des informations », alors on peut empiler des données passées, présentes et futures et tenter de les actualiser au jour le jour. On aboutira à simuler le prix de vente d'un titre qui ne coïncidera jamais avec sa valeur en Bourse, laquelle intègre de nombreux autres facteurs. Mais si les comptes doivent représenter la performance de l'entreprise et renseigner sur son activité propre, alors il convient de n'intégrer dans les comptes que des données fiables, quitte à fournir en annexe ou ailleurs des informations complémentaires jugées nécessaires. Les investisseurs ne souhaitent pas voir figurer dans les comptes une information qui ne sera jamais exhaustive ni calculée selon leurs besoins respectifs; ils préfèrent disposer de données fiables et effectuer leurs propres calculs pour former leur jugement.

Il apparaît ainsi qu'un degré de certitude minimum de l'information doive être préservé pour garantir sa pertinence et sa capacité prédictive. Les éléments d'évaluation les moins certains, non permanents, devraient figurer en annexe. Il semble nécessaire de rétablir dans le cadre conceptuel le principe de la fiabilité de l'information (avec le maintien d'un

<u>critère de probabilité et le renforcement de celui de vérifiabilité)</u>.

2/ FOCALISER L'INFORMATION SUR LA PERFORMANCE
DE L'ENTREPRISE GENEREE PAR SON « BUSINESS
MODEL »

a/ <u>SE DEGAGER DE LA PREEMINENCE</u> SYSTEMATIQUE DU BILAN

L'approche par la définition d'un actif et d'une dette est justifiée par l'argument qu'il serait impossible de définir les produits et charges, ou encore de justifier la correspondance entre produits et charges et la séparation d'exercices au sein du compte de résultat sans faire référence aux notions d'actif et de dette. Pourtant, la nouvelle définition proposée des notions d'actif et de dette dans le cadre de la révision du cadre conceptuel distingue l'actif (ressource), et la dette (obligation), de la notion de bénéfice économique. Les notions de produit (entrée de bénéfice économique) et de charge (sortie de bénéfice économique) pourraient donc être définies indépendamment et suivre leur propre logique en termes d'évaluation et de représentation. Au surplus, d'un point de vue économique aussi bien que juridique, les notions de produit et charge ont été, peuvent et doivent être définies de façon autonome.

Au demeurant, même une définition des produits et charges dépendant de celles d'actif et de dette n'entraîne pas obligatoirement (cf. le bulletin sur «The asset/liability approach ») une prééminence du bilan sur le compte de résultat, ni la supériorité d'un mode d'évaluation sur d'autres. De nombreuses études sur les utilisateurs des états financiers montrent qu'ils s'intéressent d'abord au compte de résultat en tant représentation de la performance. Le FASB reconnaît cette préférence et l'IASB estime qu'aucun état financier n'a de préséance sur les autres. De même, il est aujourd'hui assez largement admis qu'il n'existe pas un mode d'évaluation unique idéal en toutes circonstances et que différents modes d'évaluation doivent coexister en fonction de critères de distinction pertinents.

Néanmoins, en pratique, cet équilibre n'est pas traduit dans les normes.

<u>b/</u> <u>Donner toute sa place de BUSINESS</u> MODEL

La performance n'est pas le résultat d'une somme de variations du nombre et de la valeur d'actifs et de dettes entre deux bilans, mais plutôt le solde d'échanges de bénéfices économiques générés par ou en conséquence d'opérations liées à l'activité de l'entreprise.

Le meilleur critère pour représenter de manière pertinente la performance de l'entreprise est de refléter l'impact de l'application de son (ou ses) business model(s) sur son compte de résultat. A cet effet, le business model est un processus opérationnel mis en œuvre par l'entreprise pour créer de la valeur, via un cycle de création de flux de trésorerie (cash-flow). Ainsi :

- Les business models impactent la performance des entreprises déterminant le montant et le phasage des flux de trésorerie générés par leurs activités; loin du court-terme et de valorisations instantanées, l'horizon de temps pertinent pour la comptabilité devient celui du cycle du cash-flow, aussi pertinent pour l'entreprise que pour les investisseurs;
- La comptabilité doit refléter ce que l'entreprise fait en appliquant son business model;
- S'agissant de processus observables, souvent répétitifs, ils peuvent être vérifiés et toute déviation ou changement identifié et traités au plan comptable.

La prise en compte de la notion de business model apparaît ainsi nécessaire pour atteindre les objectifs du cadre conceptuel :

- Il permet de mieux informer sur la capacité d'une entreprise à générer des flux de trésorerie;
- Il apporte ainsi une information utile et pertinente sur la situation financière et la performance de cette entreprise;
- En reflétant fidèlement les situations financières et les performances, il les rend comparables;

- Il donne au compte de résultat une forte valeur informative, souhaitée par les utilisateurs;
- Il facilite l'appréciation de la performance des dirigeants en reflétant les effets de leur gestion.

En conséquence (cf. « The role of the business model in financial reporting »), <u>le rôle du business model dans les états financiers doit être acté dans le cadre conceptuel et être reflété, chaque fois que nécessaire, dans les normes comptable nouvelles ou existantes.</u>

- CONCLUSION

Il ressort de ce qui précède que le cadre conceptuel de la normalisation comptable devrait être équilibré pour que les comptes puissent donner une représentation fidèle de l'entreprise, sans préjugés. A ce titre, deux « biais » fondamentaux doivent être l'objet d'un ré-équilibrage : (i) la préférence pour une photographie instantanée et exhaustive, par opposition à une description performance sur la durée, centrée l'entreprise elle-même et non sur son environnement ; (ii) la tentative illusoire de se référer à des valeurs de marché externes à l'entreprise prétendument objectives, plutôt que de la représenter de façon fiable, avec prudence, et somme toute avec plus de modestie. De tels ré-équilibrages conceptuels, pour qu'ils aient un effet, doivent être inscrits dans les normes comptables correspondantes.

©Autorité des normes comptables, juin 2013